Syndicat mixte

Parc naturel régional des Pyrénées catalanes

Maison du Parc, La Bastide – 66 360 OLETTE

Inclusion des principes de la récolte durable dans les cahiers des charges des marques et labels existants

Cahier des charges

Gestion durable transfrontalière des espèces sauvages dans les espaces naturels POCTEFA

Interreg POCTEFA

Cofinanciado por la UNIÓN EUROPEA

Cofinancé par l'UNION EUROPÉENNE

TABLE DES MATIERES

Table des matières *2*

1 Contexte et objet de l'étude *4*

1.1 Contexte de la demande **4**

1.1.1 Le Parc naturel régional des Pyrénées catalanes et les PPAM 4

1.1.2 POCTEFA GESTE 4

2 Objet du marché *5*

2.1 Nature et objet de la prestation **5**

2.2 Maître d'ouvrage **5**

3 Prestations attendues *5*

3.1 identifier l'environnement : marques et labels, entreprises **5**

3.2 Proposer un cahier des charges « cueillettes durables » **5**

4 Organisation et suivi de la mission ***5***

4.1 Calendrier et délai d'exécution **5**

4.2 Livrables attendus **5**

5 Conditions générales de réalisation des prestations *6*

5.1 Organisation de la mission **6**

5.1.1 Gouvernance 6

5.1.2 Propriété des données, droit d'utilisation et confidentialité 6

5.1.3 Attentions particulières 6

5.2 Contact **6**

5.3 Financements des prestations **6**

6 Modalités administratives *7*

6.1 Maître d'ouvrage **7**

6.2 Interlocuteurs **7**

6.3 Objet du marché **7**

6.4 Conditions de la consultation **7**

6.4.1 Définition de la procédure 7

6.4.2 Enveloppe budgétaire 7

6.4.3 Décomposition en lots 7

6.4.4 Délais d'exécution et de livraison 7

6.4.5 Délai de validité des offres 7

6.5 Déroulement de la consultation **8**

6.5.1 Dossier de consultation 8
6.5.2 Date limite de réception des offres et condition de remises 8
6.5.3 Contenu des offres 8
6.6 Examen des offres et sélection des candidatures 8
6.6.1 Sélection des candidatures 8
6.6.2 Jugement et classement des offres 8
6.6.3 Notification du marché 9
6.7 Modalités de règlement des prestations 9
6.7.1 Rémunération allouée 9
6.7.2 Facturation et paiement 9
6.8 Modalités d'interruption ou de suspension des missions 9
6.8.1 Interruption ou suspension des missions 9
6.8.2 Décès, incapacité civile, impossibilité physique, force majeure 9
6.8.3 Contestation 9
6.9 Renseignements complémentaires 9

1 CONTEXTE ET OBJET DE L'ETUDE

1.1 CONTEXTE DE LA DEMANDE

1.1.1 Le Parc naturel régional des Pyrénées catalanes et la cueillette

Créé en mars 2004, le Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes est le premier parc naturel régional français sur le massif pyrénéen. Il s'étend sur 138 000 ha, s'étageant des fonds maraîchers et fruitiers des vallées basses du Conflent aux plus hauts sommets des Pyrénées-Orientales. Au confluent d'influences climatiques méditerranéennes, atlantiques et montagnardes, le Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes recèle une biodiversité très riche.

Du fait de sa richesse floristique et de la conservation d'une certaine naturalité, le territoire du Parc est un terrain de collecte intéressant pour les cueilleurs professionnels. Ce métier ancestral, mal connu, est le fait d'hommes et de femmes amoureux du plein air et de la liberté, pratiquant un métier de gestes et dotés d'une importante connaissance des plantes et des territoires. Pour que cette pratique soit pérenne, il est nécessaire de se coordonner pour ne pas épuiser la ressource.

Le Parc à l'élaboration de de chartes de cueillette. Elles sont élaborées de façon concertée au sein de groupes de travail qui rassemblent les acteurs de la filière : les cueilleurs, mais également les propriétaires des parcelles concernées, les gestionnaires (ONF), les communes, les transformateur et les acheteurs des produits. De ce travail commun, il résulte aujourd'hui les 5 chartes suivantes, que les cueilleurs investis dans la démarche s'engagent à respecter et qui garantissent le respect des autres usagers et de la ressource dans un souci de durabilité de la pratique de cueillette.

1.1.2 POCTEFA GESTES

La surexploitation commerciale actuelle de certaines espèces sauvages compromet la conservation de la biodiversité dans certains écosystèmes naturels de l'espace POCTEFA. Pour inverser ou atténuer cette situation, le GESTES s'efforce de concilier la préservation des espèces et des espaces naturels et l'exploitation commerciale des ressources sauvages.

L'intervention est menée dans différents domaines de connaissances (écologie, biologie, réglementation, culture, impact social et économie), en proposant des lignes directrices d'utilisation pour les espèces collectées en plus grand volume ou plus vulnérables, en étudiant la viabilité de leur culture dans des scénarios agroforestiers et en élevant sensibilisation des différents acteurs de la chaîne de valeur mais aussi du grand public.

Avec l'exécution du projet, nous obtiendrons suffisamment d'informations pour pouvoir comparer le cadre juridique qui protège la collecte d'espèces vertes sauvages aromatiques, médicinales et ornementales des deux côtés de la frontière et proposer de nouvelles mesures agissant de manière homologue, définir des plans de gestion des espèces sélectionnées adaptés aux différentes situations et convenus entre les acteurs du secteur, qui permettent de maintenir et de réguler l'activité de collecte pour qu'elle soit durable.

Parallèlement, des activités et du matériel de formation sont également réalisés à destination de différents groupes cibles (gestionnaires d'espaces naturels, propriétaires, collectionneurs, commerçants, etc.) et la diffusion est complétée par des activités de sensibilisation des consommateurs, sur l'importance de connaître l'origine sauvage de la matière première végétale et qu'elle a été obtenue de manière durable.

Une action transfrontalière est nécessaire pour éviter la migration des récoltes vers des espaces moins réglementés, capables de résister à une pression excessive qui finirait par endommager les systèmes agroforestiers.

Le projet GESTES est cofinancé à 65% par l'Union européenne à travers le programme Interreg VI-A Espagne-France-Andorre (POCTEFA 2021-2027). L'objectif du POCTEFA est de renforcer l'intégration économique et sociale de la zone frontalière Espagne-France-Andorre.

2 OBJET DU MARCHE

2.1 NATURE ET OBJET DE LA PRESTATION

La prestation vise en la production d'un rapport d'étude sur la prise en compte de la récolte durable des espèces sauvages dans les marques et labels existants.

2.2 MAITRE D'OUVRAGE

Le Maître d'ouvrage de l'étude est le Parc naturel régional des Pyrénées catalanes.

3 PRESTATIONS ATTENDUES

3.1 IDENTIFIER L'ENVIRONNEMENT : MARQUES ET LABELS, ENTREPRISES

Le prestataire doit réaliser une analyse des référentiels, cahier des charges, processus de certification et des indicateurs des différentes marques et labels présents au sein du Parc naturel régional des Pyrénées catalanes avec une grille d'analyse commune (Liste non exhaustive des labels et marques à analyser : Bio, Bio-cohérence, Demeter, Nature et progrès, Cosmebio, Fairwild, Produits en Pays catalan, Pays cathare, Sud de France, Valeur Parc,…). Par cette analyse, il doit identifier les engagements déjà existants dans ces marques et labels par rapport aux pratiques de cueillettes de plantes sauvages.

Il doit également identifier les principales entreprises acheteuses de plantes sur le territoire du Parc et questionner leurs pratiques de cueillette.

3.2 PROPOSER UN CAHIER DES CHARGES « CUEILLETTES DURABLES »

En s'appuyant notamment sur les chartes de cueillette produites par le Parc ou d'autres structures comme l'Association Française de Cueillette, le prestataire doit proposer :

- un cahier des charges « cueillettes durables » qui puisse être valorisé auprès de ces différentes maques et labels,

- des indicateurs à relever lors d'une certification.

Une première version du cahier des charges sera présenté par le prestataire dans le cadre d'un groupe de travail organisé et animé par le Syndicat mixte du Parc avec l'ensemble des acteurs concernés (cueilleurs, organisme de certification, gestionnaires des espaces naturels,…). Une version définitive sera produite suite à ce groupe de travail et devra tenir compte des échanges entre partenaires.

4 ORGANISATION ET SUIVI DE LA MISSION

4.1 CALENDRIER ET DELAI D'EXECUTION

Les livrables sont à rendre au plus tard au 28 février 2026.

4.2 LIVRABLES ATTENDUS

Les livrables attendus sont un support de présentation pour le groupe de travail et la production d'un rapport d'étude au format word. Le rapport devra respecter la charte graphique du projet GESTES qui sera transmise par le Syndicat mixte du Parc au lancement de l'étude.

5 CONDITIONS GENERALES DE REALISATION DES PRESTATIONS

5.1 ORGANISATION DE LA MISSION

5.1.1 Gouvernance

La chargée de mission Flore suivra la mission. Le contact technique référent est disponible ci-après. Avant le lancement de la mission, un temps d'échange avec la chargée de mission est à prévoir. Le prestataire tiendra régulièrement le maître d'ouvrage informé sur l'avancée de la mission.

5.1.2 Propriété des données, droit d'utilisation et confidentialité

Le Parc est destinataire de tous les documents réalisés (exemplaire papier et fichier numérique). Il a la possibilité de les utiliser et de les diffuser en tant que de besoin à des fins non commerciales.

Le prestataire qui recueille les données de terrain cède au Parc les droits patrimoniaux des données et photographies réalisées dans le cadre de cette étude. Toute utilisation des résultats et photographies de l'étude à des fins de communication, d'information, de sensibilisation, de pédagogie et de sensibilisation au patrimoine naturel est autorisée lorsque ceux-ci sont utilisés dans un but non commercial.

5.1.3 Attentions particulières

Le prestataire sera tenu de créditer les auteur.ice.s des données exploitées.

5.2 CONTACT

La responsable technique de la mission est Sandra Mendez : 06 32 13 53 39 – sandra.mendez@parc-pyrenees-catalanes.fr

5.3 FINANCEMENTS DES PRESTATIONS

La prestation est financée dans le cadre du **Poctefa GESTES** (Action 5.3 : intégration des principes de cueillette durable dans les cahiers des charges).

6 MODALITES ADMINISTRATIVES

6.1 MAITRE D'OUVRAGE

Dans le cadre de ce marché, le maître d'ouvrage est :

Le Parc naturel régional des Pyrénées catalanes

Maison du Parc

La Bastide

66 360 OLETTE

Tél : 04.68.04.97.60

Mail : contact@parc-pyrenees-catalanes.fr

6.2 INTERLOCUTEURS

Le responsable du marché est Monsieur le Président du Parc naturel régional des Pyrénées catalanes.

6.3 OBJET DU MARCHE

Le présent cahier des charges concerne les lot tel que décrit ci-dessus.

6.4 CONDITIONS DE LA CONSULTATION

6.4.1 Définition de la procédure

Il s'agit d'un marché à procédure adaptée en établissant un cahier des charges, afin de garantir la qualité technique recherchée, avec publication sur le site internet du Parc naturel régional des Pyrénées catalanes et envoi du cahier des charges par mails aux prestataires/organismes.

6.4.2 Enveloppe budgétaire

L'enveloppe allouée pour les différents lots devra respecter le budget alloué aux programmes. Toute offre supérieure au maximum ne sera pas étudiée. Le budget proposé doit prendre en compte l'ensemble des frais, notamment le cas échéant les frais de déplacement (incluant déplacement – repas – hébergement).

6.4.3 Décomposition en lots

Le marché est composé d'un seul lot.

6.4.4 Délais d'exécution et de livraison

L'ensemble des prestations mentionnées y compris livrables et facturations sont attenues conformément au calendrier décrit dans le cahier des charges.

6.4.5 Délai de validité des offres

Délai de validité 120 jours.

6.5 DEROULEMENT DE LA CONSULTATION

6.5.1 Dossier de consultation

Le dossier de consultation, disponible sur le site Internet du PNR PC, comprend le présent cahier des charges.

6.5.2 Date limite de réception des offres et condition de remises

Les offres sont à envoyer avant le **7 décembre 2026 à 12h00** à l'adresse suivante : sandra.mendez@parc-pyrenees-catalanes.fr copie patricia.oster@parc-pyrenees-catalanes.fr.

Les dossiers qui seront reçus après cette limite ne seront pas analysés.

6.5.3 Contenu des offres

L'offre comprendra :

- Le présent cahier des charges signé.
- Un devis détaillé indiquant le coût (en euros HT, TVA et TTC) pour la réalisation de la prestation.
- Une note technique détaillée reprenant et précisant au besoin les éléments figurant au cahier des charges et les modalités de leur mise en œuvre, en précisant d'éventuelles variantes et options. Une attention particulière sera portée à la démarche du candidat dans la mise en œuvre de la mission et comptera pour en évaluer la valeur technique de l'offre.
- Un calendrier de réalisation du marché.
- Le bordereau des prix pour les différentes variantes et options (secteurs supplémentaires). Les prix (HT, TVA, TTC) intégrant l'ensemble des coûts annexes liés à cette prestation : déplacement,

participation aux réunions, réalisations des études et rendus des éléments demandés dans le cahier des charges.

- Les CV de l'équipe intervenante.
- Une attestation d'absence de conflits d'intérêt.

6.6 EXAMEN DES OFFRES ET SELECTION DES CANDIDATURES

6.6.1 Sélection des candidatures

Seules les candidatures reçues dans les délais indiqués ci-dessus et ne dépassant pas le plafond budgétaire estimé à ne pas dépasser seront analysées. Si des éléments sont manquants, le maître d'ouvrage pourra les demander.

6.6.2 Jugement et classement des offres

Les critères d'attribution du marché seront pondérés comme suit :

- Valeur technique (description de l'équipe projet, maitrise des protocoles, expériences similaires, propositions de préconisations environnementales, démarche environnementale): 60 points.
- Prix : 40 points.

6.6.3 Notification du marché

Après attribution, le PNR PC avise par écrit les candidats non retenus et notifiera le marché aux titulaires des différents lots, après le délai réglementaire. Le maître d'ouvrage se réserve le droit de déclarer, à tout moment, tout ou partie de la consultation sans suite.

6.7 MODALITES DE REGLEMENT DES PRESTATIONS

Cette prestation est est réalisée dans le cadre du POCTEFA GESTES. Le présent marché est situé dans ce cadre financier et administratif.

6.7.1 Rémunération allouée

Les prix unitaires sont réputés établis à la date de signature de la commande incluant tous frais annexes nécessaires à la mission.

6.7.2 Facturation et paiement

Le paiement sera effectué sur réception des factures correspondantes. La facture du solde de la prestation sera transmise au PNR PC obligatoirement avant le 08 mars 2027.

6.8 MODALITES D'INTERRUPTION OU DE SUSPENSION DES MISSIONS

6.8.1 Interruption ou suspension des missions

Le maître d'ouvrage se réserve la possibilité de suspendre temporairement ou définitivement les études soit de sa propre initiative, soit à la demande du prestataire après acceptation.

La décision d'arrêter temporairement l'exécution des prestations (dans l'attente, par exemple, des résultats d'une autre étude menée en parallèle) ne donne lieu à aucune indemnité. Elle suspend seulement les délais d'exécution. La décision d'arrêter définitivement l'étude induit la rémunération du prestataire au prorata des missions effectuées et des livrables produits.

6.8.2 Décès, incapacité civile, impossibilité physique, force majeure

En cas de décès, d'incapacité physique du prestataire de remplir ses obligations ou cas de force majeure, la commande est annulée sans indemnité.

6.8.3 Contestation

Toute contestation survenant entre les deux parties au sujet de l'exécution de l'étude est réglée par la procédure suivante : chacune des parties soumet d'abord à l'autre le motif de contestation, par écrit, en lui fixant un délai de réponse dans les quinze jours. En cas de désaccord, la contestation est portée devant le Tribunal Administratif.

6.9 RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, l'interlocuteur à disposition des candidats est Sandra Mendez : 06 32 13 53 39 – sandra.mendez@parc-pyrenees-catalanes.fr.

Pour acceptation du présent cahier des charges,

Le candidat,

En date du :

Signature